

Programme  
d'accréditation  
des établissements  
d'analyse des émissions  
des véhicules lourds

## Demande d'accréditation

Nom de  
l'établissement :

---

N° de  
l'établissement :

(espace réservé  
au Centre d'expertise)

FO-12-PIEVAL-01  
Édition : 2006-06-01

## INSTRUCTIONS

Pour obtenir et maintenir l'accréditation, un établissement d'analyse des émissions des véhicules lourds doit respecter le processus et les exigences d'accréditation définies et doit s'engager à se conformer aux conditions prévues à l'engagement présenté à l'annexe I.

La première étape du processus d'accréditation consiste à vérifier le respect des clauses d'admissibilité. Les vérifications effectuées concernent principalement l'organisation et la gestion de l'établissement, la formation et l'expérience du personnel ainsi que les méthodes et les équipements utilisés pour la réalisation de vérifications de la conformité des émissions des véhicules lourds lors des réinspections.

Pour être admissible au Programme d'accréditation des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds, vous devez répondre au minimum aux exigences suivantes :

- Votre établissement a un statut légal défini;
- Votre personnel possède la formation et l'expérience requises dans la réalisation de vérifications de la conformité des émissions des véhicules lourds.

Pour connaître l'ensemble des exigences requises, veuillez consulter les documents suivants :

- *Programme d'accréditation des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds – Processus et exigences d'accréditation* (DR-12-PIEVAL-01)
- *Protocole d'analyse des émissions des véhicules lourds* (DR-12-PIEVAL-02)
- *Tarifification relative au Programme d'accréditation des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds* (DR-12-PIEVAL-TARIF)

Pour vous les procurer, veuillez consulter notre site Internet à l'adresse suivante : [www.ceaeq.gouv.qc.ca](http://www.ceaeq.gouv.qc.ca) ou communiquer avec nous :

- par courriel : [ceaeq@mddep.gouv.qc.ca](mailto:ceaeq@mddep.gouv.qc.ca)
- par téléphone : 418 643-1301

Pour vous inscrire, vous devez remplir toutes les sections du présent document et fournir tous les renseignements s'y rattachant. Vous devez également remplir l'engagement à l'annexe I. La demande doit être approuvée par le gestionnaire de l'établissement. Le gestionnaire est défini ici comme une personne détenant l'autorité lui permettant d'engager l'établissement à respecter les règles de fonctionnement du Programme d'accréditation des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds et ses exigences.

Voici les documents à inclure pour compléter votre dossier lors de votre demande d'accréditation :

- Demande d'accréditation* (FO-12-PIEVAL-01) remplie et approuvée par le gestionnaire.
- Pièces justificatives exigées.
- Chèque couvrant les frais d'examen de dossier prévus, à l'ordre du **ministre des Finances**.

Pour soumettre votre demande d'accréditation, il suffit de nous faire parvenir tous les documents à l'adresse suivante :

**Direction de l'accréditation et des relations externes**  
Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec  
2700, rue Einstein, bureau E-2-220  
Québec (Québec) G1P 3W8

### Traitement de votre demande

Nous vous demandons de nous transmettre votre dossier avec toutes les pièces justificatives exigées afin d'accélérer le traitement. Tous les renseignements que vous aurez fournis au Ministère seront traités confidentiellement et détermineront la recevabilité de votre demande. Si votre demande est acceptée, le processus se poursuivra avec la planification de l'audit.

## ORGANISATION

|   |   |                    |  |
|---|---|--------------------|--|
| <b>Nom de l'établissement</b>   |   |                    |  |
| <b>Adresse de l'établissement</b>   |   |                    |  |
| <b>Ville</b>  |   | <b>Code postal</b> |  |
| <b>Téléphone</b>  |   | <b>Télécopieur</b> |  |
| <b>Courriel</b>   |   |                    |  |
| <b>Type d'établissement</b>   | <input type="checkbox"/> Entreprise privée<br><input type="checkbox"/> Organisme public ou parapublic<br><input type="checkbox"/> Autre |                    |  |
| <b>Type de clientèle</b>  | <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Interne   |                    |  |
| <b>Décrivez brièvement vos principales activités et votre clientèle (clientèle interne ou externe).</b> |   |                    |  |
|   |   |                    |  |
| <b>Nom du gestionnaire*</b>   |   |                    |  |

\* Gestionnaire : Personne détenant l'autorité lui permettant d'engager l'établissement à respecter les règles de fonctionnement du Programme d'accréditation des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds et ses exigences.

|                          |   |
|--------------------------|---|
| <b>Fournir en annexe</b> | <input type="checkbox"/> L'organigramme de l'établissement (nom et titre des titulaires) ainsi qu'un organigramme indiquant sa position dans l'organisation mère, le cas échéant.<br><input type="checkbox"/> Le document juridique indiquant le statut légal de l'établissement.<br><input type="checkbox"/> Une preuve de l'assurance responsabilité civile en vigueur. |
|--------------------------|---|

## INSTALLATIONS ET CONDITIONS AMBIANTES

**1. Pouvez-vous affirmer que votre établissement possède des installations appropriées pour assurer le maintien des conditions ambiantes nécessaires pour utiliser les équipements conformément aux exigences du manufacturier ?**

Oui

Non

**Fournir en annexe :**

Un plan détaillé incluant les dimensions du lieu où s'effectueront les analyses des émissions des véhicules lourds.

## COMMUNICATIONS ET TRANSMISSION DES RÉSULTATS

**2. Pouvez-vous affirmer que votre établissement possède les outils nécessaires à la transmission des résultats?**

Oui

Non

**Décrire les moyens de communications disponibles dans votre établissement pour la transmission des résultats :**

## SERVICE À LA CLIENTÈLE

**Fournir en annexe :**

Une copie de la politique de satisfaction à la clientèle de votre établissement.

## TRAITEMENT DES PLAINTES

**Pour les établissements qui ont une clientèle externe, fournir en annexe**

La procédure de gestion des plaintes.

## QUALIFICATION DU PERSONNEL

Veillez remplir le tableau ci-dessous en identifiant tous les membres de votre personnel qui exécutent de façon active des analyses des émissions des véhicules lourds par groupe d'analyse. Il est important de consulter les exigences complètes décrites au document *Programme d'accréditation des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds – Processus et exigences d'accréditation* pour connaître les qualifications requises du personnel. En ce qui concerne le groupe 1 et pour les établissements desservant une clientèle interne (organismes publics, parapublics ou autres), le personnel doit avoir réussi, entre autres, le cours « Entretien pour la prévention des émissions polluantes ». Pour les établissements offrant un service à une clientèle externe du groupe 1, le personnel doit avoir réussi le cours « Diagnostic et réparations ». Au besoin, faites des copies supplémentaires.

| CATÉGORIE   | NOM ET PRÉNOM  | ÉTUDES/SCOLARITÉ | NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE |
|---|--|------------------|------------------------------|
| <b>Mécanicien attitré à la réinspection</b><br><br><b>GROUPE 1</b><br><br><b>Analyse de l'opacité pour véhicules au carburant diesel ou biodiesel</b> |  |                  |                              |
|   |  |                  |                              |
|   |  |                  |                              |
|   |  |                  |                              |
|   |  |                  |                              |
|   |  |                  |                              |
| <b>Mécanicien attitré à la réinspection</b><br><br><b>GROUPE 2</b><br><br><b>Analyse de composés pour véhicules à essence ou autres carburants</b>    |  |                  |                              |
|   |  |                  |                              |
|   |  |                  |                              |
|   |  |                  |                              |
|   |  |                  |                              |
|   |  |                  |                              |
| <b>Fournir en annexe</b>  | <input type="checkbox"/> La copie des diplômes des mécaniciens attitrés à la réinspection ou la copie des cartes de compétence.<br><input type="checkbox"/> La copie du certificat attestant la formation obtenue du manufacturier pour chacun des groupes d'accréditation sollicités.<br><input type="checkbox"/> La copie du document certifiant la réussite ou un engagement formel identifiant le personnel désigné pour suivre le cours de formation « Diagnostic et réparations » ou « Entretien pour la prévention des émissions polluantes » offert par Camo-Route.<br><input type="checkbox"/> Tout autre document permettant d'évaluer la pertinence de l'expérience du personnel (cours de formation, connaissance des procédés, etc.). |                  |                              |

# ÉQUIPEMENTS, CALIBRATIONS ET MÉTHODES

## SECTEUR DE L'ANALYSE DES ÉMISSIONS DES VÉHICULES LOURDS

1. En vous basant sur le document *Protocole d'analyse des émissions des véhicules lourds (DR-12-PIEVAL-01)*, complétez le tableau ci-dessous en cochant les paramètres sollicités dans chacun des groupes pour lesquels vous demandez l'accréditation.

**Groupe 1 – Analyse de l'opacité pour véhicules au carburant diesel**

Détermination de l'opacité par la méthode J-1667

**Groupe 2 – Analyse de composés pour véhicules à essence et autres carburants**

Méthode *Preconditioned Two Speed Idle Test Procedure EPA-AA-TSS-I/M-90*

2. À l'aide du document *Protocole d'analyse des émissions des véhicules lourds (DR-12-PIEVAL-01)*, pouvez-vous affirmer que votre établissement utilise les équipements, les calibrations et les méthodes stipulées?

Oui

Non

**Sinon, quelles sont les différences par rapport aux méthodes préconisées, et pour quels paramètres?**

**Fournir  
en annexe**

Une copie de l'inventaire des équipements ou une preuve d'achat des équipements utilisés pour l'analyse des groupes d'accréditation sollicités.

S'il y a lieu, une copie des méthodes **non spécifiées** aux groupes et paramètres d'accréditation demandés.

## ENGAGEMENT

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

**PROGRAMME D'ACCREDITATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ANALYSE  
DES ÉMISSIONS DES VÉHICULES LOURDS**

Groupe 1 – Analyse de l'opacité pour véhicules au carburant diesel ou biodiesel

Groupe 2 – Analyse de composés pour véhicules à essence et autres carburants

**LORSQU'IL OBTIENT L'ACCREDITATION, L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À :**

1. Respecter les normes et exigences d'accréditation énoncées dans le Programme d'accréditation des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds et celles des documents connexes et pertinents aux groupes et paramètres concernés.
2. Respecter les lois et règlements du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vigueur et applicables aux groupes et paramètres pour lesquels il détient l'accréditation.
3. Sous-traiter, seulement si les circonstances l'exigent, tous travaux pour lesquels l'établissement détient l'accréditation.
4. Ne se déclarer accrédité dans la publicité et les offres de service que pour les groupes et paramètres pour lesquels il détient une accréditation.
5. Informer la Direction de l'accréditation et des relations externes de toute modification compromettant la réalisation ou la qualité des analyses prévues lors des réinspections énoncées à la réglementation.
6. Autoriser et faciliter l'accès aux installations de l'établissement pour les personnes mandatées par le comité d'accréditation.
7. Fournir tout document pertinent demandé par la Direction de l'accréditation et des relations externes.
8. Aviser, à l'intérieur d'un délai de 10 jours, la Direction de l'accréditation et des relations externes de tout changement de propriété de l'établissement, du gestionnaire et du personnel désigné pour les analyses.
9. Acquitter les frais prévus.

\_\_\_\_\_  
**Nom du gestionnaire**  
(en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
**Signature**

\_\_\_\_\_  
**Date**